



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 052/2024  
SÉANCE N° 3 DU 8 AVRIL 2024

### AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE – SPPP SAS – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 7 JUILLET 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 21), Nicole Bouillon (à partir de 17 h 08), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 07), Nadège Davoust (à partir de 17 h 07), Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 28), Christine Dubois (à partir de 17 h 09), Bruno Bertier (à partir de 17 h 09), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Michel Paillard (à partir de 17 h 39), Isabelle Eymon, Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 40), Marcel Blanchet, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 23), Antoine Caplan (à partir de 17 h 44) et David Cardoso, membres du bureau.

#### Étaient représentés

Bernard Bourgeais a donné pouvoir à François Berrou, Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 40), Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau.

#### Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 11 avril 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024**

**AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE – SPPP SAS – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 7 JUILLET 2023**

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 23/2016 du conseil communautaire du 14 mars 2016 approuvant le régime d'aide à l'immobilier économique,

Vu la délibération n° 15/2018 du conseil communautaire du 12 février 2018 approuvant la révision n° 1 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 51/2019 du conseil communautaire du 25 mars 2019 approuvant la révision n°2 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 37/2020 du conseil communautaire du 11 mai 2020 approuvant la révision n°3 du régime d'aide à l'immobilier et du 25 mai 2021 approuvant la révision n°4 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 189/2021 du bureau communautaire du 18 octobre 2021 fixant les modalités d'attribution d'une aide à l'immobilier économique à SPPP SAS,

Vu le courrier de SPPP SAS, du 29 février 2024, sollicitant la prise en compte de la modification d'un calendrier de travaux : le début des travaux, initialement prévu en 2021, a démarré en juillet 2023 et l'achèvement, initialement prévu en septembre 2022, est désormais programmé en mars 2024,

Considérant la nécessité de conclure un avenant à la convention du 7 juillet 2023,

Considérant le projet d'avenant n° 1 joint en annexe,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 7 juillet 2023 liant Laval Agglomération et la SPPP SAS, annexé à la présente délibération, sont approuvés.

**Article 2**

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault